



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMON représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

(Faint, illegible text, possibly a stamp or signature area)

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-124

Objet : agrément de nouveaux membres au Conseil Consultatif pour l'année 2024

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu délibération n°1 du 07 octobre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 adoptant le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-45 du 06 juin 2023 relative à la désignation des membres constituant le Conseil Consultatif

➤ **Considérant**

- Que l'article 02 du Chapitre V du RI précise que le Comité Syndical agréé l'admission de nouveaux membres sur proposition de la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue dans le respect des critères prédéfinis
- Que 4 acteurs du territoire ont manifesté leur intérêt, et respectent lesdits critères,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

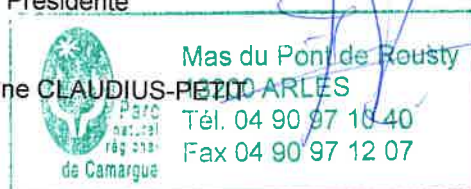
➤ **Décide**

- D'approuver la participation des membres suivants au Conseil Consultatif :
 - o **Centre Français du Riz** : Président : Bertrand Mazel
 - o **Association Départementale de Gibier d'Eau des Bouches-du-Rhône (ADCGE 13)** : Président : Bruno David
 - o **Syndicat des vigneron du Pays d'Arles** : Président : Patrick Michel
 - o **Association Protection Salin Camargue** : Président : Michel Simiacos
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT ARLES



Comité syndical du 19 décembre 2023
Délibération n° CS-2023-124

REÇU EN PRÉFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_124